

Conseil d'administration du 24 novembre 2022, 13h00

Notes des élu.es PULS (*Pour une Université Libre et Solidaire*)

31 présents ou représentés

Informations de la présidente

Christine Neau-Leduc (présidente) évoque la réintégration d'un collègue enseignant-chercheur de l'Ecole d'histoire de l'art et d'archéologie (UFR 03) après une suspension de 3 ans. Le collègue a contesté la sanction disciplinaire dont il a été l'objet. Celle-ci a cependant été validée par le CNESER il y a quelques jours. Il a décidé de faire appel.

Christine Neau-Leduc (présidente) annonce la nomination de Marianne Blidon, maîtresse de conférences à l'Institut de démographie, comme nouvelle référente égalité.

Une discussion s'engage sur le cas de cet enseignant-chercheur sanctionné et des problèmes qu'a soulevés sa réintégration. La directrice de l'UFR 03 évoque la situation de blocage née du refus de certains étudiants de suivre les cours dispensés par ledit collègue. Une médiation a été tentée, des discussions ont eu lieu avec les étudiants, mais elles n'ont pas permis de sortir de l'impasse. Dans ce climat, les tensions persistent, notamment suite à la présence de vigiles destinée à assurer, selon les mots de la présidente, la sécurité des biens et des personnes.

Jean-Marie Le Gall (élu de la majorité présidentielle) rappelle le droit : le collègue a purgé sa peine, même s'il admet que l'on doit anticiper et accompagner la réintégration des personnels dans ce genre de cas.

Plusieurs élus étudiants interviennent pour insister sur l'inquiétude des étudiants que suscite cette réintégration.

Christine Neau-Leduc : on ne peut pas dire que l'université ne tienne pas compte des violences sexistes et sexuelles. Contrairement aux allégations de certains élus et associations d'étudiants, la section disciplinaire n'a pas blanchi l'enseignant. On peut ne pas être d'accord avec la décision.

La présidente indique à ce sujet que des dégradations inadmissibles ont été commises à PMF vendredi soir.

Marion Laval-Jeantet (élue de la majorité présidentielle) : la situation est difficile. Que se passe-t-il si l'enseignant recommence ? Il est important qu'il y ait un accompagnement et des explications donnés aux étudiants.

Christine Neau-Leduc : tout manquement sera poursuivi sur la base de signalements et témoignages. A propos des cours de l'enseignant concerné, qui n'ont pu être tenus, les étudiants ne sont pas laissés sans suivi. Des outils et des documents sont à disposition sur les EPI.

Antoine Tedesco (Solidaires FSE) signale que le dépôt des cours sur l'EPI est insuffisant et ne peut se substituer au cours en présentiel.

La directrice de l'UFR 03 indique son souci de faire en sorte qu'aucun étudiant ne soit pénalisé.

Arc en Ciel

Christine Neau-Leduc (présidente) : certains salariés sont en grève depuis le 7 novembre. L'université n'est pas l'employeur donc a peu de moyens pour agir. Nous avons organisé une réunion afin d'assurer une sorte de médiation. Il a fallu dix jours pour avoir le directeur général d'AEC, et cela n'a pas été fructueux. Lundi après-midi Soraya Messai-Bahri (vice-présidente chargée des ressources humaines) et Julien Benini (directeur général des services) ont rencontré les salariés et un représentant de la CNT. L'université a fait un communiqué de presse. Nous avons reçu un certain nombre de collègues enseignants qui voulaient en savoir plus. Le communiqué qu'ils ont publié est le leur, et ne correspond pas aux échanges.

NB : La discussion sur le sujet, inscrit à l'ordre du jour à l'initiative de Poing levé, PULS, la CGT, l'UNEF, Solidaires FSE et indépendant.e.s, est reportée à plus tard dans la séance.

Ordre du jour

Approbation des procès-verbal du conseil d'administration

• PV du 12 octobre 2022

Valérie Chénieux (élue BIATSS CGT) s'interroge sur le plan de sobriété énergétique que doit élaborer l'université et qui n'est toujours pas publié.

Julien Benini : Les équipes y travaillent, avec une échéance à la fin de l'année civile, le plan couvrant la période 2022-2024. Il y aura une consultation de la communauté universitaire et la présentation en sera faite aux instances début janvier. Il sera bien entendu évolutif en fonction de l'évolution de la conjoncture.

Sabine Barles (élue PULS) signale qu'il y a une erreur dans le compte rendu quant à la note environnementale attribuée aux candidats aux marchés énergétiques. Cette note avait été dans un premier temps fixée à 5/5 pour l'ensemble des candidats à l'exception d'un. Sabine Barles a insisté au cours du conseil pour que ces notes soient descendues, aucun des candidats ne pouvant se targuer d'être environnementalement exemplaire. Julien Benini s'était alors engagé à descendre cette note à 3/5, mais le compte rendu indique une note de 4/5.

Julien Benini indique qu'il procèdera à la vérification de ce point.

[NB. Vérification faite après le vote, c'est bien la note de 3/5 qui a été attribuée, le compte rendu sera corrigé en ce sens.]

Vote

2 abstentions / 27 pour

• PV du 20/10/22

Vote : unanimité

Campagne emplois enseignants et enseignants-chercheurs

Soraya Messai-Bahri (Vice-présidente chargée des ressources humaines) indique que le document transmis en prévision du conseil d'aujourd'hui mentionnait :

- 72 postes vacants publiables : 27 PR, 32 MCF
- 59 postes demandés par les composantes
- 48 postes publiés : 16 PR, 22 MCF, 10 enseignants du second degré, soit 80 % des demandes.

Il était indiqué que si des postes devenaient publiables, des postes supplémentaires pourraient être ouverts au concours. Entretemps, un départ à la retraite a été confirmé en section 22 au sein de l'EDS, trois départs sont annoncés en droit public pour cause d'obtention de l'agrégation.

La situation est donc maintenant la suivante :

76 postes publiables, 62 demandes, 51 publiés (15 PR, 25 MCF, 11 second degré)

De plus, pour l'EAS, les postes publiés étaient initialement répartis comme suit : 4 PR, 1 MCF 1, PRAG. À la demande de l'EAS, la répartition a été modifiée en : 3 PR, 1 MCF, 2 PRAG.

Marion Laval-Jeantet (élue de la majorité présidentielle) : Vous nous confirmez qu'il n'y a aucune création de poste ? Cela pose la question du PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles).

Christine Neau-Leduc : Le poste actuel a été financé par l'université, qui ne peut en ajouter.

Soraya Messai-Bahri : La publication du poste concernant l'enseignement à distance n'est pas remise en cause, mais différée à l'ouverture complète de la licence à distance.

Soraya Guénifi (élue PULS) attire l'attention des membres du conseil sur les demandes de l'EMS qui sont très faibles (4) au regard du nombre de postes vacants publiables (10). Quelle en est la raison ? Elle rappelle que le redéploiement doit être possible dans le cas où des composantes ne souhaitent pas publier.

Christine Neau-Leduc rappelle que ce débat a déjà eu lieu l'année dernière, et qu'il y a une amélioration cette année. Par ailleurs, sur les 10 postes publiables, il y en a seulement 7 en section 06 (sciences de gestion).

Soraya Messai-Bahri signale que la règle des deux tiers des postes publiables publiés a prévalu pour l'ensemble des composantes sauf pour le DDL (égalité) et l'EES (égalité) car de nombreux postes non publiables s'y trouvent (détachements, etc.).

Jean-Marie Le Gall (élu de la majorité présidentielle) souhaite revenir sur les PPPE. Y a-t-il eu création du poste de PRAG lorsque le PPPE a ouvert à Paris 1 ? Ce que verse le rectorat suffit-il à financer l'ensemble des heures ?

Christine Neau-Leduc : C'est une création, avec un financement en plus par étudiant, mais qui ne suffit pas à ouvrir un poste supplémentaire.

Marion Laval-Jeantet : Les cours ne sont pas mutualisables, c'est une formation très spécifique puisqu'il s'agit de former les professeurs des écoles. Il y a donc très peu de recouvrement avec les cours des filières classiques.

Paul Rateau (élu PULS) souhaite replacer cette campagne emploi dans un cadre plus général, au vu d'un document publié en septembre dernier par la *Conférence des praticiens de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche* intitulé : *Tableaux de bord des établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche* (auteurs : Pauline Boyer et Julien Gossa). Ce rapport, extrêmement instructif, réunit les données émanant pour l'essentiel du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et fournit un certain nombre d'indicateurs (effectifs étudiants, nombre de personnels enseignants et de recherche, ressources financières, taux de titularité, taux d'encadrement pédagogique, ressources par étudiant, etc.), qui permet d'évaluer la situation de chaque établissement et de la comparer à celle des autres.

On trouve les résultats suivants pour Paris 1 : parmi les effectifs enseignants on compte 54 % de titulaires (soit 3 % de moins depuis 2013, et 7 % en moins pour les EC seuls), parmi les BIATSS, 56 % (- 1% depuis 2015), alors que le nombre d'étudiants a augmenté de 8 % depuis 2013 (sauf en 3^e cycle). Le taux d'encadrement pédagogique (c'est-à-dire le nombre d'enseignants, titulaires et contractuels, hors doctorants et vacataires pour 100 étudiants) en cycle 1 et 2 est de 2,4 (-15% par rapport à 2013). Au niveau national, l'université n'est pas vraiment bien classée : pour le taux de titularité (enseignants, enseignants chercheurs, BIATSS) : Paris 1 est la dernière sur 55 établissements en France (moyenne nationale : 65%) ; pour le taux d'encadrement pédagogique, Paris 1 est 52^e sur 55 (moyenne nationale : 4,2).

Il est clair que cette campagne d'emplois est très en dessous de ce qu'il faudrait et de ce qui est attendu. La vice-présidente chargée des ressources humaines se félicite de parvenir à 81,6 % de demandes satisfaites. Elle voudrait endormir notre vigilance comme le chat Raminagrobis de la fable. C'est en réalité un peu moins que l'année dernière (83,3 %). Le taux peut sembler satisfaisant quand on considère le rapport entre les postes publiés et les postes demandés (par les composantes). Il l'est beaucoup moins quand on met en rapport les postes publiés et les postes publiables. Le taux passe alors à 66,66%.... ce qui n'est pas le chiffre de la Bête, mais l'application stricte de la règle des 2/3 de postes publiés.

Christine Neau-Leduc : même avec une campagne à 100 % on ne rattrapera pas le retard. Il faut plutôt considérer le taux d'encadrement interne aux composantes.

Soraya Messai-Bahri s'exprime sur les demandes de créations de postes qui sont au nombre de 13 au total cette année. Il n'a pas été possible d'y faire suite. La création d'un poste (MAST) de l'année dernière a été faite sur ressources propres de la composante.

Christine Neau-Leduc admet qu'elle avait annoncé l'année dernière que l'équipe présidentielle essaierait de couvrir jusqu'à 100% des demandes. La situation s'est dégradée depuis. On doit en tenir compte. Elle rappelle que la compensation du point d'indice à partir de 2023 ne concerne pas tout le monde, de même que la compensation pour les fluides ne sera pas à la hauteur de l'augmentation des coûts.

Paul Rateau : Que représente cette absence de compensation totale ?

Julien Benini répond que dans les derniers calculs, le reste à charge est d'un peu moins de 500 000 euros pour 2023.

Paul Rateau se dit surpris qu'aucun document relatif à la sobriété énergétique n'ait été publié ni diffusé jusqu'à présent par l'université. Il note que ce n'est pas le cas dans nombre d'autres universités qui ont déjà mis en place des mesures appropriées ! Il s'étonne que dans cette équipe présidentielle, où l'on compte tant de vice-présidents, vice-présidents délégués, chargés de mission, etc. – une vraie « armée mexicaine » - il n'y ait personne qui ait été nommé pour prendre en charge ce plan de sobriété énergétique et s'interroge sur le retard pris dans sa préparation.

Christine Neau-Leduc conteste l'emploi de l'expression « armée mexicaine » pour désigner l'équipe présidentielle...

Julien Benini souligne que le plan de sobriété aborde la question des usages d'une part, et de l'immobilier d'autre part. Pour ce second point, il indique que, contrairement à ce qui vient d'être dit, Paris 1 est plutôt bien placée, notamment avec le remplacement systématique des ampoules par des leds.

François Foronda (élu de la majorité présidentielle) s'interroge sur le repyramidage : quel est le calendrier pour les six postes concernés ? Aura-t-on un retour au CA ?

Christine Neau-Leduc indique que c'est le CAC qui est concerné en l'occurrence. Il s'est prononcé le 8 novembre sur la composition des comités (suite aux propositions des CCS) et sur les personnes auditionnées. Les auditions ont lieu entre le 2 et le 12 décembre. 3 personnes seront nommées au 01/09/22, les 3 autres au 01/09/23.

François Foronda : Les candidats ont-ils été informés des conditions des auditions ?

Christine Neau-Leduc : Non. Ces comités sont nouveaux et très spécifiques, ils donnent un avis sur l'aptitude à exercer ces nouvelles compétences et fonctions.

Valérie Chénieux demande des précisions sur la compensation partielle du point d'indice.

Julien Benini répond qu'il y a eu des changements dans ce qui a été dit par la ministre.

Vote : 11 abstentions 21 oui

Campagne emplois BIATSS

Julien Benini souligne la distinction entre pérennisation et création, dans le premier cas la masse salariale était déjà consommée et on se situait dans le plafond d'emploi.

L'année dernière, le taux de satisfaction globale des demandes s'élevait à 70 %, comme cette année, et à 97 % (99 % l'année dernière) hors transformation et création. Pour la transformation, il s'élève à 60 % (comme l'année dernière), pour la pérennisation à 94 % (elle n'existait pas l'année dernière), pour les demandes de création à 30 % (comme l'année dernière). Le vote en comité technique a donné 4 abstentions, 3 contre et 2 pour.

Catherine Robin (élue BIATSS SNPTES) signale qu'en Comité technique les collègues du SNPTES ont fait valoir le fait qu'il n'y avait pas de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), alors que l'établissement devrait comporter 6 % de ce type d'emploi.

Julien Benini indique que l'un des profils ouverts au concours au concours pourrait basculer en RQTH (travail en cours).

Valérie Chénieux s'interroge sur les créations conditionnées mentionnées dans le tableau.

Julien Benini précise que ce qui est indiqué 'en suspens' dans le tableau n'est pas intégré au calcul. On examine l'opportunité de ces postes qui pourraient être dans un premier temps financés sur ressources propres. Pour les créations conditionnées, cela signifie qu'il y a une répercussion de la création sur l'organisation du service. Si celle-ci est prise en compte, l'emploi sera publié.

Valérie Chénieux s'interroge sur les emplois requalifiés à des grades inférieurs à ce qu'ils étaient à l'origine. Elle note que de nombreux postes sont concernés, ce qui est surprenant.

Julien Benini : Il s'agit d'une évolution des missions et des besoins auxquels il s'agit de répondre. Il s'agit surtout de redéploiement au sein d'un service. Il n'y a pas de déqualification mais une modification de la fonction.

Valérie Chénieux déplore la disparition d'un poste d'attaché.

Vote : 11 abst. 21 oui

Prime annuelle des BIATTS contractuels

Julien Benini indique qu'il s'agit d'une reconduction du dispositif, avec un montant inchangé. Il rappelle qu'il y a eu des discussions sur le régime indemnitaire dans le cadre de l'agenda social (mars 2022), avec une application aux contractuels, ainsi qu'une prime versée à tout le personnel de l'université. On est en phase de transition avec les élections professionnelles qui vont avoir lieu dans quelques jours. La situation sera examinée avec les nouveaux élus. On était aussi en attente des précisions concernant la compensation du point d'indice.

Catherine Robin : Nous sommes encore élus et nous pouvons légitimement donner notre point de vue sur la question.

Vote : unanimité

IFSE

Julien Benini : Cette indemnité concerne la fonction d'opérateur logistique spécialité audiovisuel dont on a vu l'importance depuis la crise sanitaire. Elle s'élève à 35 € mensuels pour le niveau 1 et 70 € pour le niveau 2.

Alain Jardel insiste sur le fait qu'il est nécessaire de communiquer auprès des personnels, car beaucoup de collègues ne savent pas ce qu'est l'IFSE.

Julien Benini indique que la réflexion a été faite avec la direction de la logistique et la DSIUN.

Catherine Robin : Le SNPTES tient à remercier la direction pour cet effort. Il reste à prendre en compte la question des travaux insalubres.

Vote : unanimité

Votes sur les représentants des EC aux bibliothèques Cujas et Sorbonne

[Pour information : les noms et les CV des candidats n'ont pas été communiqués à l'avance aux membres du CA]

Cujas : Léa Molina, MCF droit, 12 pour 4 blancs

Sorbonne : Guillaume Calafat, MCF Histoire moderne, 12 pour 4 blancs

Arc en ciel

Une discussion s'engage autour du projet de motion soutenue par Poing levé, l'UNEF, PULS, Solidaires FSE, la CGT soumis au CA.

Réuni en séance plénière le 24 novembre 2022, le Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne réaffirme solennellement son attachement au respect du droit du travail, de la dignité et des droits humains.

Des manquements graves et inadmissibles à ces principes ont été relatés et constatés par des membres de la communauté universitaire, concernant la politique managériale de la société sous-traitante Arc-en-Ciel à l'égard des agents du nettoyage du centre Pierre Mendès-France.

Le Conseil d'administration demande que toute la lumière soit faite sur les conditions dans lesquelles les salariés et salariées de ladite société ont travaillé. Il exige qu'il soit immédiatement mis fin à toute pratique contraire au droit du travail.

Il veillera avec la plus grande attention à la situation des salariés et salariées, à la préservation de leur emploi et à la défense de leurs droits.

Christine Neau-Leduc exprime ses réticences, notamment à l'égard du second paragraphe. Elle souligne que tant que ces « manquements » de la société Arc en ciel n'ont pas été documentés, il n'est pas possible de les préqualifier ainsi dans la motion. Cela risque de se retourner contre nous.

Paul Rateau : on peut supprimer « constatés » et garder seulement « relatés ». La qualification disparaît alors...

Christine Neau-Leduc : Les adjectifs employés constituent une qualification.

Paul Rateau : Quoi qu'il en soit, l'affaire s'est maintenant médiatisée et le CA ne peut pas rester silencieux. Le texte de la motion peut être modifié, si nécessaire, mais nous devons prendre position publiquement.

Soraya Messai-Bahri rappelle les faits pour que tout le monde ait le même niveau d'information. Les salariés d'Arc en ciel ont débuté un mouvement de grève le 7 novembre dernier, mais il n'est pas certain qu'ils puissent être considérés comme tels (i. e. grévistes) par leur employeur. Les salariés lui reprochent un certain nombre de manquements en termes de contrats, de paiements d'heures complémentaires, etc. En tant qu'université nous avons conclu un marché public notifié le 6 janvier 2021 qui reprend les clauses du précédent marché conclu avec une autre société prestataire. La situation est délicate pour les salariés, pour l'université, même si la société Arc en ciel [AEC dans ce qui suit] a dépêché sur place des salariés pour remplir les termes du contrat, mais cela n'est pas à la hauteur, et il y avait des problèmes avant. Nous demandons donc à AEC de se justifier. La seule chose que nous pouvons invoquer, c'est le respect des règles du marché public. L'inspection du travail s'est rendue à PMF à deux reprises et a demandé des pièces à AEC pour s'assurer que la réglementation du travail est respectée. Du côté de l'université, on en est au stade de la collecte des informations.

Julien Benini signale qu'une réunion s'est tenue lundi avec les grévistes et le représentant de la CNT qui les appuient.

Ariane Anemoyannis : On discute de tout ceci très tardivement, les alertes ont été nombreuses avant et il n'y a pas eu de suite. Des faits tendent à montrer une situation de harcèlement. La cheffe de site devait commencer son travail à 16h24, venir le samedi matin alors qu'elle n'avait pas à le faire, elle a été mutée au Louvre... Des salariés sont sans contrat depuis des mois, d'autres

continuent à travailler alors que leur CDD est terminé. Des heures complémentaires ne sont pas payées. En tant que donneur d'ordre, l'université peut être attaquée. La direction de PMF se comporte de façon problématique depuis le début de la grève. Les grévistes ont été interdits d'entrée sur le site pendant au moins 24 heures. L'argument de PMF était que leur employeur n'est pas Paris 1. Les salariés envoyés par AEC sont sans contrat ou sans papiers.

Julien Benini : Il n'y a pas eu d'alerte avant le 7 novembre. Il ne revient pas à l'université de revenir sur les relations entre un employeur et ses salariés. Pour le harcèlement, il n'y a pas eu d'alerte non plus. Sur la réaction de la direction de PMF, il y a des choses qui sont fausses. Personne n'a empêché le début de la grève. Pendant le week-end qui précédait le 14 novembre, il y a eu des menaces graves sur le bâtiment PMF qui ont conduit à prendre des dispositions et à sécuriser le site. Sur les locaux, l'inspection du travail se prononcera. L'usage qui est fait des locaux par la société AEC est problématique semble-t-il. Pour le cahier des charges, il s'agit du minimum à respecter. Le volume d'heures de ménages a augmenté de 50 % : de 49 h/j à 76 h/j. On marche sur un fil car la situation engage en premier lieu les relations entre un employeur et ses salariés. Nous ne devons pas nous mettre en faute, car la société AEC s'en servira.

Jean-Marie Le Gall s'interroge sur les « manquements graves » : l'équipe présidentielle les a-t-elle constatés ?

Julien Benini : La seule chose que nous avons constatée concerne des manquements aux obligations contractuelles, car AEC n'assure pas l'ensemble des heures mentionnées dans le contrat.

Alain Jardel (élu BIATSS CGT) : rappelle qu'il avait alerté début 2022 sur ce qui se passait avec AEC à Jussieu et avait demandé si nous étions concernés. Il avait été répondu qu'on serait vigilant.

Julien Benini : De fait il y a une attention particulière qui est donnée aux marchés de nettoyage, mais, sans éléments pour saisir l'inspection du travail, nous ne pouvons rien faire.

Alain Jardel : J'ai posé la question au personnel de Cujas pour le nettoyage (pas AEC), je pensais qu'il en serait de même ailleurs.

Julien Benini : Les membres de Paris 1 sont en contact permanent avec le personnel d'AEC sur le site, avec des liens de confiance voire personnels qui se nouent. Il n'y a pas de tension entre les grévistes et la direction de Paris 1.

Ariane Anemoyannis : Les salariés d'AEC indiquent qu'ils ont alerté la direction de PMF au sujet des heures non payées ; il leur a été répondu que cela ne regardait pas Paris 1.

Julien Benini : Il n'y a pas d'éléments qui ont été apportés, donc nous étions dans l'impossibilité d'agir.

Alain Jardel : Quel est le montant du contrat avec AEC ?

Julien Benini : Un peu plus de 500 000 €/an, un an renouvelable, pour une durée maximum de quatre ans.

Alain Jardel renvoie aux textes réglementaires qui montrent que l'université a des marges de manœuvre.

Julien Benini : Nous n'avons pas les éléments pour aller sur ce terrain-là.

Daniel Bertone (secrétaire général du syndicat CGT ADP) : Le sujet est connu, on l'a constaté à Jussieu l'année dernière. Souvent, les prestataires répondent sans assurer les prestations, c'est le cas dans les aéroports et dans de nombreux cas de société de nettoyage. Vous pouvez demander la liste

du personnel habilité et s'il y a un changement dans le personnel qui vient travailler, vous pouvez le demander aussi, et vérifier s'il y a des changements fréquents par exemple. Mais il faut avoir les moyens de suivre les entreprises. Si l'entreprise est en conflit social, on ne peut pas remettre en doute la légitimité de la grève, d'autant plus que ce sont de très petits salaires.

Julien Benini : AEC joue le pourrissement. Pour Jussieu il y avait aussi des problèmes de fractionnement des journées de travail. Mais on peut faire le constat qu'il y a plusieurs problèmes (gare de Lyon Perrache, mairie de Puteaux...). L'élément déclencheur est la situation décrite par Ariane Anemoyannis pour une des salariée qui a commencé à l'été. Et il y a eu une accélération récente des problèmes.

Valérie Chénieux : À la gare de Lyon Perrache, la grève dure depuis quatre semaines. Le contrat avec AEC est difficile depuis sa mise en place, il y a eu plusieurs problèmes depuis la signature du contrat. Il y a eu une salariée licenciée sur le site de la MSE. L'accélération correspond aussi à l'arrivée d'un nouveau chef de secteur.

Ariane Anemoyannis : Que fait concrètement l'université ? Comment réunir suffisamment de preuves ? Cela ne semble pas si difficile que ça, il y a des traces écrites de tout ceci.

Soraya Messai-Bahri : Cela fait de nombreuses années que l'on a recours à la sous-traitance pour le nettoyage. On a été alerté récemment et l'on ne reste pas les bras ballants. On est face à un prestataire qui ne semble pas jouer le jeu. L'établissement a déjà communiqué publiquement pour engager AEC à discuter avec ses salariés, a pris l'attache d'AEC pour tenter de faire bouger les choses, mais cela n'a pas été suivi d'effet pour l'instant. On collecte les éléments, mais on n'est pas en possession de tous : le déclaratif ne suffit pas. Tout sera mis en œuvre dans les prochains jours ou semaines pour mettre AEC face à ses responsabilités.

Laurine Offroy (élue Fédé Paris 1) : Il est important de revenir sur le caractère tardif de la prise en compte de ces problèmes. Il y a un devoir de vigilance, si ce n'est juridique au moins moral vis à vis de la sous-traitance. Il y a donc une part de responsabilité de Paris 1.

Soraya Messai-Bahri : L'établissement a joué son rôle. L'obligation de vigilance est une obligation de moyens et non de résultats.

Julien Benini : Nous avons rempli nos obligations. Nous tirerons les conséquences de cette situation.

Soraya Messai-Bahri : On met le vote de la motion au vote, bien qu'elle n'ait pas été communiquée dans les temps.

Vote sur la mise au vote : 18 pour / 17 contre

Discussion sur le contenu de la motion de façon à la rendre non attaquable. Texte retenu :

« Réuni en séance plénière le 24 novembre 2022, le Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne réaffirme solennellement son attachement au respect du droit du travail, de la dignité et des droits humains.

« Les membres du CA sont alertés sur la situation sociale au sein de la société sous-traitante Arc en ciel et particulièrement sur le site de PMF où un conflit social entre le personnel d'AEC et sa direction a éclaté le 7 novembre 2022.

« Le CA demande que toute la lumière soit faite sur les conditions dans lesquelles les salariés de ladite société travaillent. Il exige qu'il soit immédiatement mis fin à toutes pratiques contraire au droit du travail, si celle-ci sont constatées.

« Il veillera avec la plus grande attention à la situation des salarié.es, à la préservation de leur emploi et à la défense de leurs droits. »

Vote : Unanimité

Capacités d'accueil 2023-2024

Jérôme Glachant (vice-président CFVU): Les capacités d'accueil ont été votées par la CFVU le 15 novembre ; elles sont engageantes surtout en L1 et M1. En L1, elles sont quasiment inchangées depuis plusieurs années. Les ajustements sont faits soit à la demande d'une composante (Sc Po passe de 75 à 85 en L1), ou bien avec des transferts d'une L1 à une autre au sein d'une composante.

Deux parcours de double licence ont vu leur ouverture reportée, donc n'ont pas de capacité d'accueil. Il s'agira d'en débattre au moment du projet pour le prochain quinquennal.

Pour le M1 en EDS, il va y avoir un vote complémentaire de capacité pour un nouveau parcours qui compensera la diminution. Sinon le M1 est à peu près stable.

Vote : 23 oui, 9 abstentions

Question diverses

Valérie Chénieux : Qu'en est-il du CIA (complément indemnitaire annuel) 2022 ? Il n'a pas été soumis au CT ni au CA. En outre, il y a des dossiers importants qui sont évoqués à la réunion des responsables administratifs, mais il n'y a aucun compte rendu. Ces réunions sont inaccessibles à distance, donc on ne peut y assister quand on est en télétravail ; ce qui rend l'absence de CR encore plus problématique. Sur un autre plan, quand le bilan social 2020 nous sera-t-il proposé ?

Alain Jardel revient sur le PV du 20 octobre. Il avait demandé le détail des ruptures conventionnelles et attend toujours le complément d'information. L'organigramme du RCPS devait être envoyé, cela n'a pas été fait. Quel est en outre le point de vue de la présidence sur la possibilité de sortie de la Sorbonne et de Cujas de Paris 1 et d'une association avec Sainte-Geneviève et Sainte-Barbe pour faire un établissement public de la montagne Sainte-Geneviève ?

Soraya Messai-Bahri : n'a pas d'information sur le dernier point.

Julien Benini : La position de Paris 1 n'a pas varié d'un iota sur le sujet car elle est très attachée à ses bibliothèques. Ce n'est donc pas à l'ordre du jour. Pour le CIA : le dispositif adopté l'année dernière avait pour ambition de fixer un cadre pérenne. Aucune modification n'étant apportée cette année, il vaut toujours.

Valérie Chénieux : Puisqu'il s'agit d'une prime il faudra qu'il y ait un vote du CA.

Julien Benini : Il n'y avait pas de date de fin, donc il est inutile de revoter chaque année si le dispositif est inchangé.

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS : Soraya Guénifi (DDL), Paul Rateau (UFR 10), Sabine Barles (UFR 08)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

